

**Catégorie : C**

**Cadre d'emploi : animateur-trice**

**Fonctions : animateur-trice périscolaire**

**Contexte**

Dans les écoles élémentaires ou maternelles, sous la responsabilité du/de la directeur-trice d'accueil de loisirs périscolaires, vous interviendrez au sein d'une équipe d'animateurs et d'autres professionnels de la Direction Éducation Jeunesse. Vous assurerez l'accompagnement de groupes d'enfants et l'animation d'activités sur les temps périscolaires.

Vous contribuerez au développement de la curiosité intellectuelle des enfants et à l'éveil de centres d'intérêts nouveaux en favorisant l'accès à des activités sportives, culturelles, artistiques. Conformément au Projet Éducatif de territoire (PEDT), vous contribuez, à travers un dialogue permanent, à la continuité éducative avec les enseignants et les parents.

**Activités**

○ **Activités communes à tous les temps périscolaires**

- » Faire connaître et appliquer les règles de vie en collectivité
- » Assurer avec précision un appel en prenant connaissance de l'effectif présent à chaque accueil : périscolaire du matin, méridien et de fin d'après-midi afin de sécuriser l'accueil
- » Informer le/la directeur-trice d'accueil de loisirs périscolaires ou l'animateur-trice référent-e, ou le/la coordinateur-trice éducatif-ve de territoire des éventuelles difficultés ou incidents concernant un ou plusieurs enfants
- » Développer un relationnel, une écoute et un dialogue permanent avec les enfants afin de favoriser l'expression
- » Assurer l'encadrement des déplacements hors de l'école dans le strict respect des règles de sécurité et du code de la route

○ **Activités sur le temps périscolaire méridien**

- » Expliquer et vérifier rigoureusement le respect des règles d'hygiène et d'équilibre alimentaire, notamment le lavage des mains à l'occasion du repas
- » Veiller au bon déroulement des repas de l'entrée en salle jusqu'à la fin du déjeuner : organiser l'attente, faire entrer par petits groupes, amener l'enfant à se servir en tenant compte des autres et des quantités etc.
- » Contribuer à l'accès à l'autonomie des enfants en leur confiant des responsabilités limitées et adaptées à leurs capacités (ex : participation au débarrassage des tables)

○ **Activités sur le temps périscolaire de fin d'après-midi, aide aux leçons**

- » Organiser des espaces d'animation respectueux des rythmes des enfants :
  - Proposer sur l'espace de la cour de récréation des jeux en autonomie ou que vous animez
  - Proposer des espaces de jeux intérieurs en fonction des possibilités de l'école (gymnases, salles polyvalentes, bibliothèques...)
- » Proposer aux enfants un choix en fonction de leur besoin de détente
- » Garantir l'instauration d'un climat de travail et de réalisation des devoirs pendant l'accompagnement scolaire.
- » Intervenir auprès des enfants pour vérifier la progression de leur travail et leur apporter un soutien

**Profil**

- » CAP AEPE, BAFA ou BPJEPS appréciés
- » Vous avez une expérience dans le domaine de l'animation et/ou projet professionnel pour intervenir auprès des enfants
- » Vous savez vous positionner comme un adulte éducateur et vous faites preuve d'une véritable capacité de dialogue en équipe et avec les enfants
- » Vous portez une tenue correcte et vous avez un langage irréprochable
- » Vous êtes ponctuel et assidu pour éviter de mettre en difficulté le fonctionnement du service et de l'équipe.
- » Vous êtes respectueux des règles de neutralité et d'égalité des usagers
- » Conditions d'exercice : bonne condition physique, endurance, port de charges, déplacements
- » Respect du principe de neutralité et de laïcité : pas de port de signes religieux

## Conditions de travail

- » CDD de 11 mois ou durée en fonction de la date de recrutement si arrivée en cours d'année scolaire
- » Horaires de travail :
  - Accueil de Loisirs Périscolaires (ALP) tous les jours de 7h50 à 8h30/8h45
  - ALP méridien : les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 11h30 à 13h30/13h45, possibilité de repas fourni par la ville ; mercredi de 11h30 à 12h30
  - ALP du soir dont aide aux leçons : les lundis, mardis, jeudis, vendredis de 16h00 à 17h30/18h00,
- » Temps de travail hebdomadaire : jusqu'à 24 heures (des activités d'entretien pourront vous être proposées en plus de l'animation périscolaire)
- » Taux horaire variable en fonction du moment de la journée
- » Selon les besoins, votre affectation initiale sur une école peut être modifiée en fonction des nécessités des écoles et de l'organisation

Votre contact : [rhdej@grenoble.fr](mailto:rhdej@grenoble.fr)  
**04.80.70.16.72**